

ETAULES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 16 JUILLET**

le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : **09 juillet 2026**

Présents :

BARRAUD Vincent, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia,
GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, LEQUES Thierry, ARRIVÉ
Hervé, FATRAS Christian, de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, BOUCHALAI-SCOZON
Cristelle, AUDEBERT Délizia, ROMPILLON Nelly, ULYSSE Karine, RECOUVREUR Anaïs, BAUDIT Mathis

Absents : /

Absents ayant donné pouvoir : BOITIER Jean-Louis à BUREAU Nadia, ROHRIG Thomas à RECOUVREUR
Anaïs, ROBERT Nathalie à COTTIN Pierre

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire,
conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux
délibérations, votes et décisions.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 23 voix Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du
CGCT).

**DE 081-2026/07-007 COMPLETUDE A LA DELIBERATION DE 070-2026/06-016
ACQUISITION DES DÉLAISSÉS DE PARCELLES CHEMIN DU TERPIS**

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 25/06/2026
n° DE 071-2026/06-016 ACQUISITION DES DÉLAISSÉS DE PARCELLES CHEMIN DU TERPIS ce
dernier a décidé de procéder à l'acquisition de plusieurs délaissés de parcelle Chemin du Terpis. Il
convient de compléter cette délibération par l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles
suivantes cadastrées section C

n°2183 pour 21 m²

n°2185 pour 81 m²

n°2187 pour 28 m²

n°2189 pour 108 m²

n°2191 pour 36 m²

n°2193 pour 123 m²

n°2195 pour 37 m²

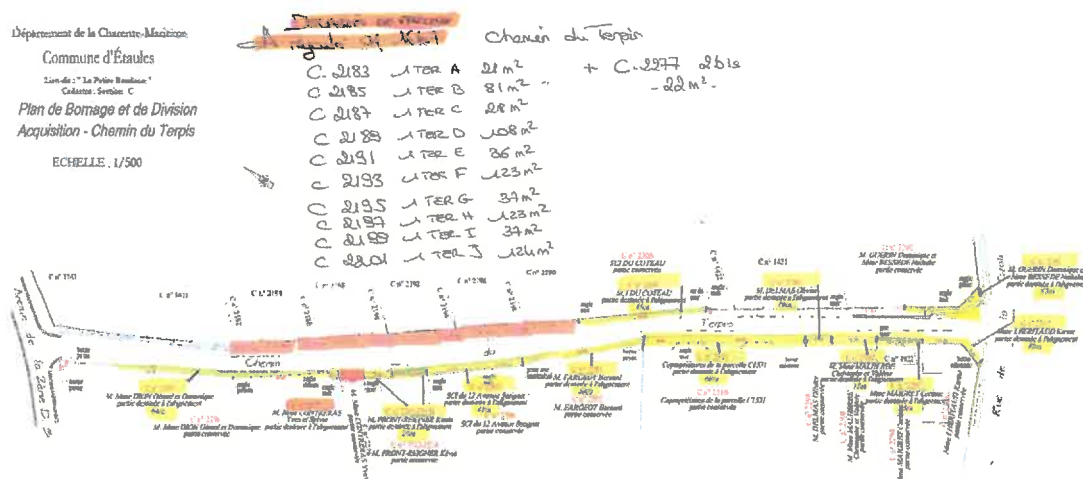
n°2197 pour 123 m²

n°2199 pour 37 m²

Les parcelles objet de la présente délibération et les parcelles objet de la précédente délibération en date du 25/06/2026 formant ainsi l'emprise totale (voirie et accotement) Chemin du Terpis, cette emprise ainsi constituée permettra de procéder aux travaux nécessaires à la réfection et au reprofilage de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition des parcelles ci-dessus indiquées,
- **DIT** que chacune des parcelles sera acquise pour l'euro symbolique
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à procéder à l'acquisition des parcelles dénommées ci-dessus, correspondant aux délaissés de parcelles de la voirie du chemin du Terpis
- **MANDATE** pour ce faire l'Étude notariale LESTRILLE à ÉTAULES
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision



Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD



Le secrétaire, Daniel MOTARD